

annoncés dans toutes les gazettes. Il étoit alors question en Angleterre de porter jusqu'à la rivière Saint-Laurent ceux que l'on devoit former du côté de l'Acadie, & l'on ne donnoit aucunes bornes à ceux que l'on projetoit du côté de la baie d'Hudson.

L'éclat de ces préparatifs & l'importance du projet qu'ils annonçoient, excitèrent l'attention du Roi. Il expliqua ses droits dans un Mémoire qu'il fit remettre à la Cour de Londres au mois de juin 1749, & proposa de nommer des Commissaires de l'une & de l'autre Nation, qui réglassent à l'amiable les limites des colonies respectives. Ce parti fut accepté; & dans le Mémoire du mois de juillet 1749 *, par lequel Sa Majesté Britannique consentit à la nomination de ces Commissaires, Elle déclara, 1.^o qu'il n'étoit question d'aucun projet du côté de la baie d'Hudson; 2.^o qu'Elle avoit envoyé *des ordres efficaces de ne commettre aucun attentat, soit du côté de LA NOUVELLE-ECOSSE, soit du côté de la baie d'Hudson, contre les POSSESSIONS ou contre le commerce des sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne*; 3.^o qu'Elle n'avoit donné aucuns ordres pour former des *Etablisse-*

* Voyez Pièces justificatives, n.^o I.